



Soutenir le CRIJ, c'est donné à la possibilité aux jeunes de votre Région de construire leur avenir et contribuer à leur insertion professionnelle à nos côtés.

LA TAXE D'APPRENTISSAGE EN 2022

La loi précise que l'entreprise reste libre de verser sa taxe d'apprentissage au plus tard le **31 mai 2022**.

Le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) du Centre-Val de Loire est habilité à recevoir la taxe d'apprentissage au titre des 13% des dépenses libératoires effectuées par l'employeur (ancien hors quota).

VOTRE STRUCTURE

Raison Sociale :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

VOTRE PROMESSE D'ENGAGEMENT AU CRIJ

Vous souhaitez attribuer le solde de votre taxe d'apprentissage directement au CRIJ, merci de renseigner les champs ci-dessous.

Nom de votre organisme :

Référent au sein de votre entreprise :

Tel :

Mail :

Montant du versement en euros :

€

Date :

Signature :

Pour nous permettre de suivre votre contribution, merci de bien vouloir retourner ce bordereau complété par mail à Pauline DUBOIS : pauline.dubois@ijcentre.fr ou par courrier au CRIJ – 3 RUE DE LA CHOLERIE – 45000 ORLEANS

CENTRE REGIONAL INFORMATION JEUNESSE - REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

3 Rue de la Cholérie 45000 ORLEANS - Site Web : www.crijinfo.fr

Contact public ► Téléphone : 02 38 78 91 78 - Courriel : crij@ijcentre.fr

Contact administratif ► Téléphone : 02 38 78 91 70 - Courriel : direction.crij@ijcentre.fr

Agrément Jeunesse et Sports : 450485-JEP